

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DE LA CHANSON FRANÇAISE

## „ GRAND PRIX ÉDITH PIAF 2009 ”

Appelé plus loin Concours,  
organisé par l'Association d'Amitié Pologne - France de Cracovie en coopération avec  
l'Association des Amis d'Édith Piaf de Paris,  
sous le patronage du Maire de la ville de Cracovie Monsieur Jacek Majchrowski.

### Règlement

1. Au Concours peuvent participer les personnes de plus de 16 ans ou groupes de personnes appelés plus loin Participants qui répondent aux exigences décrites dans ce règlement. Les groupes de personnes inscrites pour interpréter ensemble les mêmes chansons seront traités comme un seul participant. Pour l'inscription du candidat qui n'a pas atteint l'âge de 18 ans il faut joindre l'accord écrit de son tuteur légal.
2. Chaque Participant doit préparer deux chansons françaises dont obligatoirement une du répertoire d'Édith Piaf en français.
3. L'objectif du Concours est de faire désigner par le Jury le gagnant du Grand Prix Édith Piaf 2009 et des prix spéciaux.
4. L'organisateur ne prend pas en charge les frais liés à la participation des candidats au Concours.
5. Les décisions de la Commission de la première étape et du Jury de la finale sont sans appel et sans recours possibles.  
Critères pris en compte par le Jury
  - musicalité,
  - interprétation,
  - diction
  - impression artistique
6. L'inscription au Concours signifie l'acceptation par le Participant de l'utilisation de son enregistrement et de ses photos afin de promouvoir le Festival et l'organisateur.
7. L'organisateur se réserve le droit de changer certains points de ce règlement pour des raisons techniques ou autres.
8. L'organisateur se réserve le droit d'annuler le Concours en cas de circonstances exceptionnelles rendant impossible le déroulement du concours.
7. Seul l'organisateur a le droit d'interpréter le règlement.

### DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le Concours se déroule selon les étapes suivantes:

#### - I<sup>ère</sup> étape

#### **Enregistrement des Participants et des chansons,**

Peuvent s'inscrire au Concours les Candidats de Pologne et de l'étranger, qui, avant la date du 15 mai 2009, fourniront le dossier d'enregistrement complet ( fiche d'inscription et pièces jointes) à l'adresse suivante

**Towarzystwo Przyjaźni Polsko-Francuskiej Oddział Małopolski**  
**ASSOCIATION D AMITIE POLOGNE FRANCE**  
**Al. Daszyńskiego 7, 31-537 Kraków**

Formulaire à télécharger sur le site: [www.tppf.krakow.pl](http://www.tppf.krakow.pl)

Pièces à joindre obligatoirement au dossier: textes des chansons, avec les auteurs des paroles et des musiques, CD des candidats avec enregistrement des chansons au format audio.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte, et la Commission d'admission n'a pas d'obligation d'informer les candidats de leur non admission.

La Commission sélectionne les Participants de la 1<sup>ère</sup> étape et les admet à la deuxième étape, ainsi que les Candidats de réserve, **le 22 et le 23 mai 2009**.- audition des candidats et des enregistrements.

La liste complète des Candidats admis à la deuxième étape sera affichée au plus tard le **31 mai 2009**.

## - II<sup>ème</sup> étape

Les éliminatoires des participants sélectionnés après la première étape auront lieu **le 20 juin 2009** à Cracovie. Le Jury désignera alors les Finalistes du Concours ainsi que le gagnant du Prix du Public. Tous les finalistes interpréteront leurs chansons ( 1 ou 2 ) en direct pendant le Gala **le 21 juin 2009** à Cracovie.

Le vainqueur recevra le Grand Prix Edith Piaf 2009, et une prime financière, et entre les autres finalistes le Jury partagera les autres prix et primes.